



N° 1078-2016/ARR/DJA/SSACA

Date du : 01/06/2016

Rapport de présentation

OBJET : modifiant l'arrêté n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

PJ : un projet d'arrêté

La délibération n° 58-2008/APS du 9 octobre 2008 *relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption*, prévoit en son article 2, que la commission soit notamment composée d'« *une personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale et sanitaire de l'enfance ou son suppléant [...] désignés pour trois ans par le président de l'assemblée de la province Sud* ».

Mme Cécilia Waheo, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale de la province Sud (DPASS), ainsi que sa suppléante Mme Veronique Cappecci-Burck, chef du service de la protection de l'enfance de la DPASS, ont été désignées en qualité de personnes qualifiées au sein de cette commission, par arrêté n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 *portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs*.

Toutefois, la délibération du 9 octobre 2008 suscitée prévoit en son article 2, que le directeur provincial de l'action sanitaire et sociale, ou son représentant ainsi que le chef de service « Enfance, Famille » ou son représentant, y siègent en qualité de membres titulaires de la commission d'agrément des candidats à l'adoption.

A cet effet, il vous est proposé de remplacer les intéressés par Dr Sylvie Orsero, médecin du centre médico-social de la Rivière-Salée, suppléée par Dr Philippe Eono, responsable de la cellule d'évaluation, d'études et de prospective de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.